

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°CP2022- 10/4/18 DOSSIER N°5393	FONDS DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'HEBERGEMENT (FDSH) - COLLÈGES DE SAINT-VAURY ET DE PARSAC
--	---

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST - EDUCATION*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'HEBERGEMENT
(FDSH) - Collèges de Saint-Vaury et de Parsac**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération N°11/3/19 du Conseil Général du 13 octobre 2011 relative au Fonds Départemental des Services d'Hébergement.
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2022-10/4/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'accorder, aux collèges de SAINT-VAURY et de PARSAC, dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH), les subventions suivantes :

Collège	Opération	Dépense éligible	Taux	Montant maximum de subvention
Collège Louis Durand SAINT-VAURY	Réparation du lave-vaisselle	546,20 €	30 %	164 €
Collège Octave Gachon de PARSAC	Réparation de l'armoire frigorifique	608,00 €	50 %	304 €
			Total	468 €

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental 2022, chapitre 932.21 article 6573812.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET